

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 07 OCTOBRE 2021**

**Délibération**  
n°2021.10.229

**Appel à projets Innovation  
2021 : désignation des  
lauréats**

**LE SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30**, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 01 octobre 2021

**Secrétaire de Séance** : Minerve CALDERARI

**Membres présents** : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir** : Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Michel BUISSON à Nathalie DULAIS, Monique CHIRON à Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Karine FLEURANT-GASLONDE à Séverine CHEMINADE, Jean-Luc FOUCHIER à Alain RHODE, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Francis LAURENT à Brigitte BAPTISTE, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Jean-Philippe POUSSET à Catherine REVEL, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Valérie SCHERMANN à Gérard LEFEVRE, Roland VEAUX à Jean-Jacques FOURNIE,

**Excusé(s)** : Marie-Henriette BEAUGENDRE, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER,

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 OCTOBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2021.10.229**

INNOVATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE - Rapporteur : Monsieur FOURNIE

**APPEL A PROJETS INNOVATION 2021 : DESIGNATION DES LAUREATS**

Le développement économique et l'emploi sont inscrits comme priorité de l'agglomération.

A cet effet, GrandAngoulême a engagé un schéma territorial de développement économique, de l'innovation et de la recherche visant à :

- Soutenir l'innovation et les transferts de technologies pour accompagner la mutation des entreprises,
- Favoriser la création d'entreprises par une facilitation des parcours et des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat,
- Renforcer une offre d'enseignement supérieur et de recherche au regard des compétences économiques présentes,
- Accompagner l'économie de proximité (artisanat, commerce) et l'émergence de nouvelles filières d'activités socialement responsables dont l'Economie Sociale et Solidaire, l'Economie Circulaire, l'Alimentation et l'Agriculture.

L'appel à projets « Innovation » qui s'est déroulé du 7 juin au 23 août 2021 fait partie intégrante de cette stratégie.

Cet appel à projets, visant à détecter et soutenir les projets d'innovation sous toutes leurs formes (produit, services, marketing, procédé, organisationnelle, sociale, environnementale, etc...), était décliné en 2 catégories :

- Emergence : projets en phase de prototypage avec marché existant
- Lancement : projets en phase de pré-commercialisation.

Pour l'ensemble des 2 catégories, une bonification financière pouvait être accordée aux projets lauréats répondant aux critères de l'économie sociale et solidaire ou de l'économie circulaire.

La dotation financière totale allouée à cet appel à projets était de 110 000 € (dont 10 000 € de bonifications au titre de l'ESS).

Pour cette troisième édition de l'appel à projets « Innovation », 25 candidatures ont été présentées, témoignant de l'intérêt d'un tel dispositif de soutien à l'innovation.

Après audition des candidatures par le jury (membres : GrandAngoulême, Technopole Eurekatech, Région Nouvelle Aquitaine, ADI Nouvelle Aquitaine, CCI Charente, Chambre des Métiers, INPI, Union Patronale, Magelis..), 10 projets ont été retenus et sont proposés comme lauréats de l'Appel à Projets « Innovation » 2021.

Une dotation d'un montant allant de 3 500 € à 23 000 € (bonification comprise) par projet suivant la catégorie est apportée afin de leur permettre d'être accompagnés dans la réalisation de leur projet, de la réalisation d'un prototype jusqu'à la commercialisation.

Les lauréats de l'appel à projets « Innovation » sont les suivants :

	LAUREATS	Projets	Dotation financière	Bonificatio n ESS / Eco Circulaire
<b>Catégorie émergence</b>	<b>Midi Pile</b>	Véhicule à pédales innovant	10 000 €	
	<b>RECY'LIENCE 16</b>	Plateforme de réemploi des déchets	7 000 €	1 100 €
	<b>Inventrie</b>	Pilote élevage industriel d'insectes	6 000 €	900 €
	<b>Aladin</b>	Equipement de mesure de la tonicité physique pour les athlètes de haut niveau	3 500 €	
	<b>Sylvestre</b>	Boisson pétillante naturelle	3 500 €	600 €
<b>Catégorie lancement</b>	<b>Le Potager d'à Côté</b>	Le Potager d'à Côté Professionnel	20 000 €	3 000 €
	<b>LIPPI</b>	Portail motorisé Aiglon pliant	19 000 €	
	<b>Mr Bot</b>	Escape Game mobile Zero déchets	13 000 €	2 000 €
	<b>Art Confidential</b>	Art Confidential	10 000 €	
	<b>ZenMum Labs</b>	Zenmon Drops	8 000 €	1 200 €
			<b>100 000 €</b>	<b>8 800 €</b>

Une convention définissant les modalités de versement de l'aide sera établie entre GrandAngoulême et chaque lauréat.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.**

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement des subventions attribuées ci-dessus aux lauréats de l'appel à projets « Innovation » 2021.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions et avenants à venir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

<b>Certifié exécutoire</b>	
<b><u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u></b>  14 octobre 2021	<b><u>Affiché le :</u></b>  15 octobre 2021



## **CONVENTION** **Appel à Projets « Innovation »**

entre **La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême – GrandAngoulême** – dont le siège est situé 25 boulevard Besson Bey, (16000) Angoulême, représentée par son Président, ou son représentant, autorisé par la délibération n°XXXXXXX du Conseil Communautaire du XXXXXXX,

et **SAS XXXXX**, sise XXXXX  
ci-après désigné par les termes « le bénéficiaire », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 - Objet**

La présente convention est établie en vue de définir les modalités de versement de l'aide financière, sous forme de subvention, octroyée au bénéficiaire dans le cadre de l'Appel à Projets « Innovation » 2021.

### **Article 2 – Intitulé du projet**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

### **Article 3 - Subvention**

- Il est accordé au bénéficiaire une dotation d'un montant de **XXXXXX €**
- la subvention sera mandatée en 2 fois :
  - o 60% à la signature de la présente convention et sur présentation d'un contrat de collaboration
  - o le solde dans un délai de 12 mois maximum après la signature de la convention et sur présentation :
    - d'un justificatif de preuve de commercialisation à XX exemplaire

- d'un bilan financier du programme visé par l'expert-comptable (voir le document **joint en annexe**) et des factures et pièces justificatives des dépenses jugées recevables.
- La subvention pourra être recalculée si les justificatifs transmis par le bénéficiaire ne correspondent pas au programme présenté. Il est rappelé que la subvention représente 50 % des dépenses éligibles, plafonnée à 23 000 €.

#### **Article 4 – Engagements du bénéficiaire**

- Le bénéficiaire s'engage à réaliser le programme décrit en annexe.
- L'utilisation de l'aide financière à des fins autres que celles définies ci-dessus et son budget prévisionnel entraînera la résiliation de cette convention et le remboursement de la subvention accordée.
- Dans l'hypothèse où le programme n'aurait pas été réalisé au 31/10/2022, le bénéficiaire s'engage à rembourser au GrandAngoulême le montant afférent des subventions déjà perçues.
- Le mandataire s'engage à informer le comité de la réalisation du programme et des retombées de celui-ci au moyen d'entretien régulier avec les Chargés de Missions de la Direction du Développement Economique du GrandAngoulême et de la Technopole Eurekatech.

#### **Article 5 - Information et communication**

Le bénéficiaire, dans le cadre de ses actions habituelles de communication, s'engage à informer du soutien de GrandAngoulême dans tous les supports qu'il utilise, ainsi que par le biais de ses rapports avec les différents médias.

#### **Article 6 - Résiliation**

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire du bénéficiaire.

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire, le versement de la subvention est interrompu.

Par ailleurs, GrandAngoulême se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non respect de l'une des clauses de la présente convention ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants à ladite convention, dès lors que, dans le mois suivant la date de réception de la mise en demeure envoyée par GrandAngoulême par lettre recommandée avec accusé de réception, le bénéficiaire n'aura pas donné de suite favorable.

Etablie à Angoulême, le .....  
(en deux exemplaires originaux)

Pour le bénéficiaire,

Pour GrandAngoulême

PROJET

**Annexe :**

Tableau de dépenses prévisionnelles du projet

PROJET